Rapport de conjoncture – 2024
Section 38
Mandat 2020-2024

Olivier ALLARD, Emma AUBIN-BOLTANSKI, Catherine CAPDEVILLE-ZENG, Natacha COLLOMB, Jérôme COURDURIES, Olivier EVRARD, Benoît FLICHE (président), Isabelle GOBATTO, Vincent HIRTZEL, Emmanuelle LALLEMENT, Mathilde LEFEBVRE, Agnès MARTIAL, Astrid MAZABRAUD, Anne MONJARET, Mathilde NIANG, Christophe PONS, Céline ROSSELIN-BAREILLE, Alexis ROY, Benoît TREPIED (secrétaire scientifique), Raphael VOIX.

Table des matières

Introduction 2

Formation 2

Sociographie des candidat·es à partir des données des concours 2023 et 2024 4

Paysage des laboratoires en anthropologie (2020-2024) 7

De nouvelles configurations ..... Erreur ! Signet non défini.

De quelques difficultés de gestion dans les laboratoires 9

Annexe – liste des unités 11

Aires culturelles et thématiques de recherche 12

Quelques tendances dans les espaces de valorisation de l'anthropologie 17

Les maisons d'édition : une pluralité des offres toujours d'actualité 18

Des revues sous pression du libre accès 18

Des carnets de recherche, des blogs, des podcasts : des initiatives de plus en plus nombreuses 20

La question du genre dans la section 38 21

Une section fortement féminisée, mais où la progression de carrière des femmes demeure freinée 21

Une difficulté plus accentuée pour les femmes à candidater au concours DR 21

La féminisation des fonctions de direction : un phénomène particulièrement prégnant en section 38 mais à double tranchant pour l'évolution des carrières féminines 22

Annexes genre 23

Introduction

La section 38, pour le mandat 2021-2025, a voulu trancher avec la coutume, sans doute utile, de rendre compte des évolutions thématiques de l'anthropologie en France. Elle a tenu à présenter une sociographie de la discipline dans un moment qui lui paraît être un tournant politique majeur. En quelque sorte, une façon de compter ses troupes, puisque nous en sommes là. Dans une époque où, au Japon, aux USA, au Royaume-Uni, ou encore au Brésil, les universités ferment les départements d'anthropologie, avec pour justification, non un déclin d'intérêt des étudiant·es mais des motivations mercantiles et politiques. Avec la brutalité que l'on connaît au discours néolibéral, celui-ci avance l'argument de l'inutilité d'une telle science. Il est vrai qu'à l'heure où l'IA gravit la première marche de son triomphe, où la perspective d'une troisième guerre mondiale n'est plus de l'ordre du fantasme, où les points de bascule climatiques sont sautés allégrement par les grandes puissances, où l'interrogation de Primo Levi – *Si c'est un Homme* – retrouve plus que jamais son actualité, éliminer la seule science qui tend d'y répondre avec humanisme semble être une priorité politique. Qu'il soit donc clair que nous ne jouerons pas le jeu de la justification de l'existence de notre discipline. Nos recrutements durant ce mandat suffisent amplement à montrer pourquoi les anthropologues sont nécessaires à la Cité. Quant à la « mollesse » dont certains affublent nos méthodes, les membres de la section les invitent à les rejoindre sur le terrain, afin de savoir s'ils seraient assez « durs » pour y résister, puisque c'est visiblement la valeur masculiniste dont ils se réclament.

Non sans rapport avec ce qui vient d'être énoncé, nos conclusions tiennent en quelques phrases. 1) L'anthropologie en France est majoritairement féminine. Est-ce à dire que les femmes y trouvent un espace propice pour leur carrière ? Sans doute bien plus que d'autres disciplines, dont celles dites « dures » par les épistémologues du dimanche. Toutefois, le retard structurel des carrières des femmes sur les hommes, et cela depuis la thèse jusqu'à la retraite, est notable. 2) Deuxièmement, nous devons souligner combien les carrières, et l'accès à la retraite, sont problématiques tant l'âge d'entrée au CNRS est tardif en anthropologie. D'une façon générale, l'âge élevé au concours et la démographie générale de la discipline (que l'on observe dans la chute du nombre de masterant·es) sont des signes inquiétants. 3) Nous constatons une centralité, voire une prééminence, de l'EHESS sur l'anthropologie française qui s'explique bien-sûr par l'histoire de la discipline mais que le CNRS pourrait interroger puisque ce dernier est l'institution principale pourvoyeuse d'anthropologues. Si une stratégie démographique doit être adoptée, elle ne peut s'appuyer sur une seule école, si prestigieuse soit-elle.

Formation

Durant son mandat, la section a été plusieurs fois alertée par des collègues universitaires de la fonte des effectifs en master d'anthropologie. Étant donné que ces étudiant·es sont le futur de notre discipline, nous avons jugé crucial d'investiguer ce constat. Après enquêtes auprès des différentes universités en France qui enseignent l'anthropologie, la baisse des effectifs en Master pour les parcours d'anthropologie et ethnologie est indéniable : entre 2020-2021 et 2023-2024, les formations concernées perdent plus de 150 inscriptions, passant de 933 étudiant·es en 2021 à 779 en 2024, soit une diminution de plus de 16 %. Si les M2 enregistrent un recul de 11 %, le nombre de M1 diminue de 21 %. Cependant, il faudrait deux ou trois années supplémentaires pour vérifier si la tendance à la baisse se confirme, notamment dans les formations

historiques comme Nanterre (qui cumule toutefois, pour 2023-2024, 35 M1 et 40 M2 inscrit·es) ; Paris Cité (27 M1 et 19 M2) ; Lyon (les parcours cumulant 35 M1 et 37 M2) et AMU (34 M1 et 21 M2). Il faudra envisager de recueillir également les chiffres des diplômé·es tant en licence qu'en master par année.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
M1	473	459	368	372
M2	460	442	461	407
Total	**933**	**901**	**829**	**779**

Nombre d'inscrit·es en Master « Anthropologie » (sans les effectifs de La Réunion)

Une partie des masters et des thèses relevant de l'anthropologie et encadrée par des anthropologues est cependant invisibilisée du fait de leur inscription dans des départements autres (par exemple, en Sociologie, en Staps, en architecture,) ou bien faisant suite à des masters aux mentions « Sociologie », « Sciences sociales », « Civilisations, cultures et sociétés » (comme à Lille, Tours, Nancy, Besançon, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie).

La désaffection notable des masters doit se penser à l'aune des nombreuses réformes que l'ESRI a connu depuis le passage au LMD (2004), peut-être à la crise de la Covid, aux possibles effets des différentes plateformes de « Parcoursup » à « Monmaster », aux restrictions à l'accueil des étudiant·es étrangèr·es, mais aussi aux difficultés d'accès aux terrains et aux choix, qu'il reste à mieux comprendre, d'une génération d'étudiant·es critiques et inquièt·es de leur propre légitimité à réaliser des enquêtes dans des lieux anciennement colonisés.
Il reste aussi à évaluer à moyen terme une possible évolution vers des études plus ou moins « à la carte » ou plus ou moins thématiques, davantage que disciplinaires. Il faudra donc surveiller attentivement par exemple, d'une part, les masters en Humanités ou Études Environnementales (Montpellier, EHESS), ou des masters orientés vers la question patrimoniale (Strasbourg, Toulouse) ; d'autre part, des masters pluridisciplinaires de « sciences sociales » (Nancy, Amiens) ou de « Sociologie » optant pour une approche socio-anthropologique (Besançon) qui proposent aux étudiant·es des entrées plus méthodologiques ou de recherche aux enjeux appliqués fortement assumés. Il conviendra également d'être attentifs aux masters à forte dimension professionnalisante permettant aux étudiant·es de se projeter rapidement dans le monde du travail en dehors de la recherche.

Concernant les thèses soutenues, elles sont également en grande baisse : 40 % entre 2020 et 2023, 48 % depuis le pic de 2021.

Nombre de thèses de Doctorat soutenues entre 2020-2023
(Données collectées à partir du site thèses.fr)

	2020	2021	2022	2023	Total
Nombre de thèses	67	77	65	40	249

Entre 2020 et 2023, elles sont majoritairement réalisées à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (56 % ce qui correspond à 140 thèses sur la période considérée) - malgré une baisse réelle de 43 % des inscriptions en master dans cet établissement : les effectifs passent de 187 inscrit·es en Master (82 en M1 et 105 en M2) à la rentrée

2019-2020, à 106 (48 en M1 et 58 en M2) à la rentrée 2023. Sur la mandature, les candidat·es recruté·es au CNRS (au nombre de 12) sont majoritairement issu·es de l'EHESS (7), les autres se répartissant entre Paris Diderot, Paris 8, Nanterre, Paris Cité et AMU. Lorsque sont intégré·es les candidat·es classé·es, l'origine des doctorats est encore plus nette : sur 22 candidat·es (en retirant les doublons de candidat·es classé·es une année puis recruté·es la suivante), 16 ont obtenu un doctorat à l'EHESS et ont donc été encadré·es par des EC de l'EHESS ou des chercheurs et chercheuses du CNRS. Nous reviendrons plus loin sur la centralité de l'EHESS.

Les thèses soutenues, mais aussi en préparation, confirment bien que l'anthropologie est aujourd'hui une discipline où les femmes sont davantage représentées que les hommes : elles constituent les 2/3 des effectifs des docteures.
À partir des données du concours d'entrée au CNRS pour l'année 2024, nous pouvons constater que l'âge moyen à la soutenance de thèse est d'un peu plus de 34 ans pour les femmes et d'un peu plus de 33 pour les hommes, tandis que le temps moyen entre l'obtention du Master et la soutenance de thèse, de 7,5 ans, est plus élevé chez les femmes (7,9) que chez les hommes (7,1 pour 2024). Nous retrouvons cette différence dans la sociographie des candidat·es et des évolutions de carrière. Tout indique que la différence d'âge s'exerce en défaveur pour les femmes depuis le concours jusqu'à la retraite.

Sociographie des candidat·es à partir des données des concours 2023 et 2024

Un âge moyen au concours de 40 ans

Lors du concours 2024, il y avait 103 candidat·es, 2/3 de femmes (71) et 1/3 d'hommes (32). Pour 2024, les candidat·es se présentent avec un âge moyen à la soutenance de thèse de 34 ans et un âge moyen au concours de 40 ans, soit une moyenne de 6,3 années après la thèse. Nous observons un léger fléchissement de ces moyennes entre 2023 et 2024 puisque nous avions, en 2023, le même âge moyen à la soutenance de thèse (34 ans) mais un âge au concours de 41,3 ans et une moyenne de 7,23 années après la thèse.

Les plus jeunes académiquement présentent le concours une année après la thèse et les plus vieux 11 années. Pour l'ensemble des candidat·es, nous avons un âge moyen de candidature de 41 ans, en 2023, avec une légère différence entre les femmes (42 ans) et les hommes (40 ans). Cette moyenne, en 2023, diminue si nous regardons les femmes et les hommes auditionnés (39,4 ans en moyenne et 33 ans âge de la soutenance de thèse). Pour 2024, avec respectivement 38,6 ans et 32,8 ans, l'âge moyen des 47 auditionné·es ainsi que leur âge de soutenance de thèse est légèrement moindre.

Tableau du nombre d'années après thèse et des âges au concours 2023, en fonction du genre et de l'audition

	H et F	F	H	Auditionné·es	Non.aud.	Auditionné·es	Non.aud. F	Auditionné·es	Non aud. H
Nombre d'années après thèse	7,23	7,44	7	6,4	8	7	8	6	7,95

Age au concours	41,3	42	40	39,4	43	40	43	39	42,18
Age à la thèse	34	34	33	33	35	33	35	32,6	34,22

Notons que nous avons une différence d'un an et quelques mois entre les candidat·es et les candidates. Une corrélation existe-t-elle entre cet écart et les maternités ? Compte tenu de l'absence de données systématiques sur le nombre d'enfants des candidat·es, il n'est pas possible de tirer une conclusion définitive. Cependant, la différence récurrente entre hommes et femmes laisse à penser que les candidates féminines ne parviennent que partiellement à compenser les périodes d'arrêt de travail pour maternité. Ce critère invisibilisé de la maternité devrait être mieux identifié.

Une prédominance des universités parisiennes

Parmi l'ensemble des candidat·es, 67, soit une large majorité (65%), ont soutenu leur thèse à Paris, contre 21 candidat·es (20%) en province (principalement à Aix-Marseille Université, Université Lyon 2, Université de Strasbourg et Université Toulouse - Jean Jaurès), et 15 (14%) à l'étranger. Cette prééminence de la thèse soutenue dans une institution parisienne croît avec le niveau de sélection : elle est de 74% pour les auditionné·es et 100 % pour les classé·es. En revanche, il baisse à 15% pour les auditionné.e.s ayant soutenu leur thèse en province qui sont ainsi moins auditionné·es (33%) que la moyenne des candidat·es (45%). Le fait que parmi les chercheur·es ayant soutenu leur thèse à Paris, une plus grande proportion d'entre eux (52%) soit auditionnée et que 100% des classé·es aient soutenu leur thèse à Paris montre que Paris exerce une hégémonie dans l'anthropologie en France.

Par ailleurs, 15 candidat·es (14%) ont soutenu leur thèse à l'étranger, une moitié en Europe et l'autre moitié hors de l'Europe. Si aucun pays ne semble prédominer, la soutenance à l'étranger n'est pas un facteur de réussite puisque seuls 26% des candidat·es ayant soutenu à l'étranger sont ensuite auditionné.e.s contre 45% pour l'ensemble des candidat·es. Enfin, il y a 9% de candidat·es qui ont effectué leur thèse en double tutelle, principalement entre l'Italie et la France. Notons que le fait que cette importance de l'Italie ne soit pas reflétée dans les thèses effectuées à l'étranger montre que le lien avec l'Italie s'ancre généralement en période de formation avant la thèse.

.

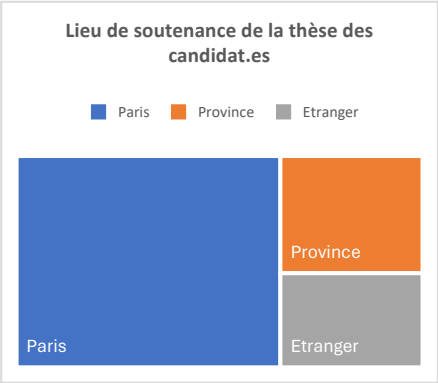

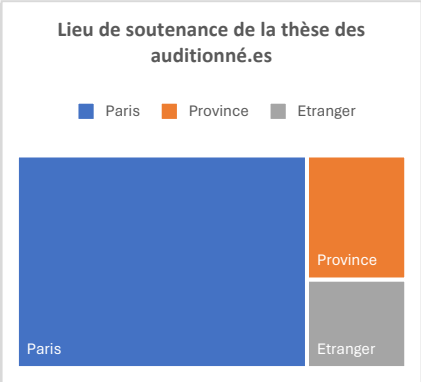

Parmi les candidat·es ayant soutenu leur thèse à Paris, la grande majorité d'entre eux (64% de l'ensemble, 60 % des auditionné·es et 78% des classé·es) viennent de l'EHESS, dont la prépondérance en anthropologie se retrouve à de nombreux niveaux, les deux autres pôles forts de l'anthropologie étant l'université de Paris-Nanterre (UPN) et Paris-8.

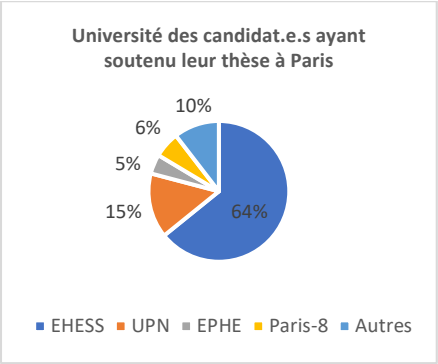

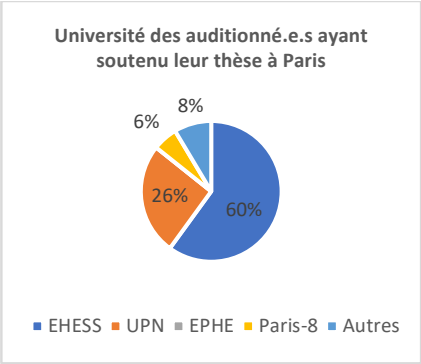

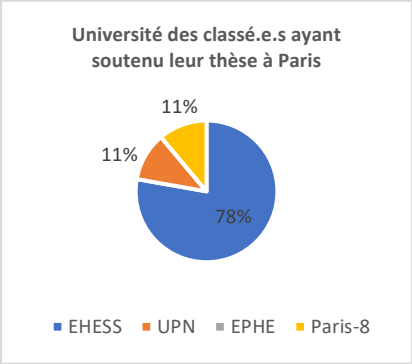

Des candidatures multi-sections plus fréquentes

On note par ailleurs que sur le concours 2024, la proportion de candidat·es présentant exclusivement la section 38 est à peine supérieure (51,5%) à la proportion de candidat·es présentant plusieurs sections, ce qui semble être assez nouveau par rapport à la décennie précédente où les candidat·es en anthropologie se présentaient rarement dans une autre section. Elle grimpe néanmoins aux deux-tiers (75%) pour les auditionné·es et les admissibles. Par ailleurs, les candidat·es qui présentent leurs candidatures dans plus de deux sections sont proportionnellement très peu auditionnés. Autrement dit, la multi-candidature n'est pas un facteur de réussite au concours, au contraire, elle semble marquer un dossier insuffisamment ancré dans la discipline anthropologique. Les candidatures multi-sections concernent généralement l'histoire (section 33), les sciences politiques (section 40) et la sociologie (section 36), ainsi que de la section CID multidisciplinaire (section 53).

Candidat·es	**Exclusivement 38**	**2 sections**	**3 sections**	**4 sections**	**5 sections**	**Totalité**
Ensemble	51, 5 % (54)	20% (27)	10,5 % (11)	4,8 % (5)	7,6 % (8)	100 % (105)
Auditionnés	74,5 % (35)	21,2 % (10)	2,1 % (1)	2,1% (1)	0 % (0)	100 % (47)
Admissibles	75 % (6)	25% (2)	0 % (0)	0 % (0)	0 % (0)	100 % (8)

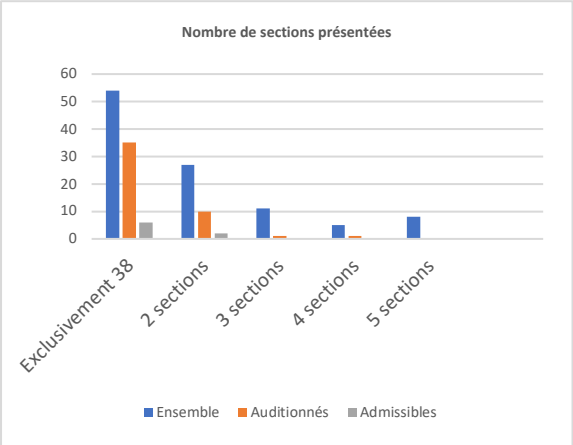

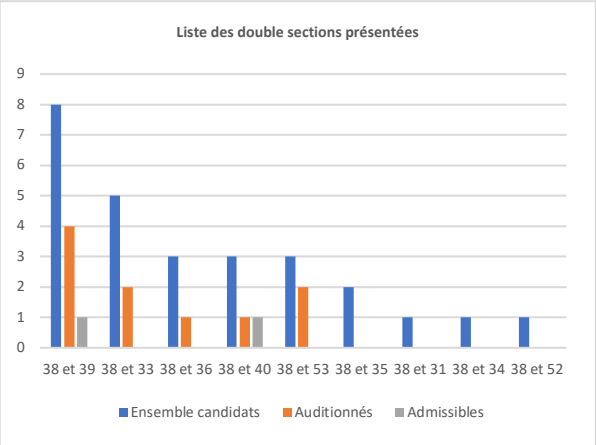

Paysage des laboratoires en anthropologie (2020-2024)

Le paysage des laboratoires d'anthropologie connaît finalement peu de changement, même si on assiste tout de même à quelques reconfigurations qui signalent des mouvements dans la discipline.

Une forte centralisation géographique et institutionnelle

Si nous nous rapportons à la liste des unités - Unités d'appui à la recherche et Unités mixtes de recherche - qui relèvent du portefeuille de la section 38 (voir tableau en annexe), il est intéressant de noter d'une part un déséquilibre très net entre Paris et les régions, et d'autre part une absence complète de la discipline dans certaines parties du territoire national.

Ainsi, 22 des unités mixtes de recherche sont localisées en région parisienne (18 à Paris), 2 ont une double localisation à Paris et dans une grande ville de région. 12 sont localisées dans une métropole régionale ; parmi elles, 6 se trouvent dans le sud-est. Les 6 autres sont réparties sur le territoire national : Strasbourg, Lille, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et les Antilles.
Les quatre unités d'appui à la recherche qui relèvent du portefeuille de la 38 se retrouvent localisées en outre-mer et à l'étranger. 1 unité est basée en outre-mer : la Maison des sciences de l'Homme et du pacifique (UAR 2503). 3 autres unités sont basées à l'étranger : la Maison française d'Oxford (UAR 3129), le Centre Marc Bloch (UAR 3130), le Centre d'études français sur la Chine contemporaine (UAR 3331). Elles encouragent et favorisent la mobilité des chercheur·es.

Dans cette géographie de l'anthropologie, nous devons souligner que 17 laboratoires sur 36 (donc 17/22 pour la région parisienne) sont rattachés à l'EHESS. Là encore, l'hégémonie de l'EHESS transparaît : elle compte 100 chercheur·es CNRS en Anthropologie. Parmi les 70 chercheur·es anthropologues qui ne sont pas à l'EHESS, 28 appartiennent au LESC, c'est-à-dire au plus grand laboratoire de la discipline. La conclusion est que dans cette répartition des anthropologues sur le territoire français, les régions apparaissent comme les parents pauvres, avec seulement 42 chercheur·es.

Les chercheur·es en anthropologie et en sociologie des religions du CNRS sont donc membres de 36 unités de recherche différentes au total. Un fait marquant est que la quasi-totalité de ces unités de recherches sont pluridisciplinaires (rares sont celles qui sont dédiées exclusivement à l'anthropologie). 12 unités sont spécialisées sur une thématique (par exemple le politique, la médecine et la santé, le genre, le religieux, la culture et le patrimoine, les rapports entre populations humaines et leur environnement) ; parmi elles, 2 se consacrent à la sociologie des religions. 9 sont spécialisées sur une aire culturelle (par exemple Asie, Asie du sud-est, Afrique, Océanie, Amériques).

Toutes ces unités sont des unités mixtes de recherche et bénéficient donc de plusieurs tutelles (Universités, EHESS, Muséum national d'histoire naturelle, Institut de recherche pour le développement, InSERM, EPHE, Ministère de la Culture, etc.), ce qui n'est pas sans conséquence dans la gestion des obligations institutionnelles des laboratoires.

Des recompositions marginales

Durant le mandat 2022-2025, le paysage des unités dans lesquelles des chercheur·es de la section 38 sont engagés a un peu évolué. Le CNRS a accordé sa tutelle, au nom de la section 38, à l'unité « Patrimoines locaux, environnement et globalisation » (PALOC, UMR 208). Deux unités de recherche ont été renommées, suite à un profond changement de politique scientifique : l'Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (IDEMEC, UMR 7307) est devenu l'Institut d'ethnologie et d'anthropologie sociale (IDEAS, UMR 7307) ; l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC, UMR 8177) est devenu le Laboratoire d'anthropologie politique (LAP, UMR 8177). Ces changements reflètent les nouvelles orientations scientifiques de ces deux unités. Par ailleurs, une unité a été créée : le Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCS, UMR 7069), avec pour rattachement principal la section 38. C'est un nouveau point d'ancrage géographique

pour la section ; une partie de ses membres relevaient de l'unité DYNAME, alors principalement rattachée à la section 36. Enfin, deux unités, le Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du sud (UMR 8564) et le Centre d'études himalayennes (UPR 299) ont fusionné pour créer le Centre d'études sud-asiatiques et himalayennes (UMR 8077), renforçant le pôle de recherche sur ces aires géographiques.

Nous pouvons dire pour finir qu'au cours de ces 4 années, le nombre d'unités présentes dans le portefeuille de la section 38 s'est élargi. La force de ces unités est de rendre visibles les aires culturelles et les thématiques de recherche dans lesquelles les anthropologues sont engagé·es. Cependant, même si nous pouvons noter la nouvelle orientation de politique scientifique, tournée vers une anthropologie généraliste et non d'aire culturelle, de l'unité de recherche aixoise (IDEAS), nous constatons que très peu de ces unités sont spécialisées exclusivement en anthropologie. Un certain nombre de chercheur·es en anthropologie s'engagent d'ailleurs de plus en plus dans des collaborations qui invitent aux dialogues disciplinaires et interdisciplinaires. Le risque, à court terme, pourrait être la disparition des dynamiques de reproduction disciplinaire.

La situation de la sociologie des religions est également à interroger. Elle s'inscrit dans deux unités spécialisées : le CéSor et le GSRL. Or, par exemple, nous ne comptons plus que deux sociologues des religions au CéSor, laboratoire « historique » dans ce domaine.

De quelques difficultés de gestion dans les laboratoires

La direction des unités de recherche a connu de notables transformations au cours des dernières années. Un premier constat est qu'il ne s'agit plus d'une position de prestige comme par le passé, mais plutôt d'une charge administrative et juridique fortement engageante en termes de temps et de responsabilités. Les laboratoires tendent ainsi depuis quelques années à multiplier les directions collégiales qui permettent de diviser les domaines de compétences et de partager les charges croissantes qui incombent à la direction. Cependant, les tutelles ayant toujours besoin d'une tête de responsabilité unique, ce principe de délégation connaît vite ses limites. Nous observons par ailleurs des difficultés croissantes à trouver des candidat·es pour ces directions et un rajeunissement global, ainsi qu'une féminisation des DU[1], y compris avec une augmentation des rangs B aux directions, ce qui peut contrecarrer des progressions de carrière (notamment la rédaction d'HDR).

La dotation annuelle des laboratoires relevant de la section 38 a augmenté d'environ 50 000 euros entre 2019 (880 000 euros, GDR inclus) et 2023 (950 000 euros). L'entrée du LinCs et de PALOC dans le portefeuille de la 38 n'ont donc pas entraîné de réduction des dotations des autres laboratoires. Il importe cependant de souligner le contexte de précarité et d'incertitude croissantes que connaissent les unités quant à la possibilité de s'appuyer sur des équipes suffisantes de personnels d'appui à la recherche. L'absence ou l'insuffisance du nombre de ces personnels est une préoccupation constante des directrices et directeurs, et pèse inévitablement sur leur charge de travail. Il s'agit là d'un constat partagé dans l'ensemble de l'ESR et de la conséquence d'un parti-pris idéologique très critiquable de nos institutions : réduire le

[1] Au 31 décembre 2023, les UMR relevant du portefeuille de la section 38 comptaient 18 femmes et 18 hommes en charge des directions.

nombre d'ITA (ou ne pas en recruter de nouveaux), multiplier les plateformes et logiciels censés les remplacer, et contraindre les autres agents à s'adapter.

Au niveau de la gestion *stricto sensu*, même si elle n'est pas propre aux laboratoires d'anthropologie, les difficultés rencontrées sont globalement exacerbées par les contraintes administratives liées aux procédés d'uniformisation (1), au surcroît de travail lié aux appels à projets (2), aux protocoles de contrôle éthique (3) et à la réduction des risques (4). Sur le point (1), la mise en place de systèmes généralisés uniques, en 2023, au travers d'une myriade de logiciels centralisés et gérés par des entreprises privées externes, est vécue par l'ensemble des gestionnaires comme une bureaucratie excessivement contraignante et paradoxalement chronophage. Cette organisation qui tend également à s'étendre aux universités, entraîne un surcroît de complexité et de lourdeur des tâches d'administration, au point de multiplier, parmi les gestionnaires, les *burn out* et arrêts maladies. Du côté des chercheur·es ou enseignant·es-chercheur·es, le temps consacré à l'organisation des missions ne cesse d'augmenter, tandis que la rigidité de ces nouveaux outils empêche de réaliser certains déplacements et engagements qui n'entrent pas dans les critères des « missions académiques types », auxquelles échappent souvent, notamment, les missions conduites par les anthropologues sur leurs divers terrains.

À ceci s'ajoute en (2) l'accumulation de contrats externes, nationaux ou internationaux (ANR, Universités, ministères, Horizon Europe, etc.) pour lesquels l'externalisation de la gestion et des responsabilités financières est encore très difficile, voire impossible. De plus en plus de directions d'unités se trouvent dès lors dans la nécessité de ralentir le flux des recherches de financements pour lesquelles l'emploi d'un gestionnaire externe est impossible, tant les gestionnaires de laboratoire menacent, à juste titre, de refuser l'accumulation des charges de gestion. Il faut en outre prendre en compte que les gestions les plus lourdes ne sont pas toujours celles des portefeuilles les plus importants ; c'est l'accumulation de contrats de petite taille (inférieurs à 100.000€) qui est le plus chronophage.

La généralisation des procédés de contrôle moraux et éthiques (3), qui accompagne la maximisation de la réduction des risques (4), représente aussi une difficulté croissante pour des disciplines de sciences sociales qui reposent sur le principe de l'enquête des vies sociales, l'expérience prolongée du partage des vies autres dans des espaces lointains ou qui, en tous cas, ne se laissent pas enfermer sur un « lieu de travail », avec des horaires stricts et dans des circonstances « classiques » de conditions de travail. Une part de la recherche classiquement conduite par la discipline de l'anthropologie est dès lors concrètement mise en difficulté par la nécessité contemporaine de minimiser au maximum les risques encourus par les agents dans l'exercice de leur fonction, mais aussi par la protection des données et les contraintes de leur usage. Si cette moralisation éthique des rapports sociaux et interindividuels est nécessaire, elle doit cependant pouvoir être adaptée aux singularités de la discipline de l'anthropologie.

Liste des unités

Unités d'appui à la recherche		
N° Unité	**Dénomination de l'Unité**	**Localisation**
UAR2503	Maison des sciences de l'homme du pacifique	Polynésie Française
UAR3129	Maison française d'Oxford	Angleterre
UAR3130	Centre Marc Bloch	Allemagne
UAR3331	Centre d'étude français sur la Chine contemporaine	Chine

Unités mixtes de recherche			
N° Unité	**Dénomination de l'Unité**	**Localisation**	**Nombre de chercheur·es de la section 38**
UMR5116	Centre Émile Durkheim	Bordeaux	1
UMR5193	Laboratoire interdisciplinaire solidarités sociétés territoires, LISST	Toulouse	5
UMR5281	Acteurs, Ressources et Territoire dans le développement, ART	Montpellier	1
UMR7064	Centre méditerranéen de sociologie, de sciences politiques et d'histoire	Aix-Marseille	1
UMR7069	Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles, LinCS	Strasbourg	1
UMR7130	Laboratoire d'anthropologie sociale, LAS	Paris	10
UMR7186	Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, LESC	Nanterre	28
UMR 7206	Eco-anthropologie	Paris	4
UMR 7220	Institut des sciences du politique	Nanterre	1
UMR 7227	Centre de recherche et de documentation sur les Amériques, CREDA	Paris	2
UMR 7306	Institut de recherches asiatiques, IRAsia	Marseille	3
UMR 7307	Institut d'ethnologie et d'anthropologie sociale, IDEAS	Aix-en-Provence	9
UMR 7308	Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie, CREDO	Marseille	5
UMR7310	Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, IREMAM	Aix-en-Provence	2
UMR8019	Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques	Lille	1

UMR8043	Institut français de recherche sur l'Asie de l'est, IFRAE	Paris	1
UMR8044	Centre d'études des mouvements sociaux, CEMS	Paris	4
UMR8053	Pouvoirs, histoire, esclavages, environnement, atlantique, caraïbe, PHEEAC	Antilles	2
UMR8077	Centre d'études sud-asiatiques et himalayennes, CESAH	Paris	11
UMR8097	Centre Maurice Halbwachs, Paris	Paris	2
UMR8103	Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne, ISJPS	Paris	1
UMR8131	Centre Georg Simmel	Paris	1
UMR8156	Institut de recherches interdisciplinaires sut les enjeux sociaux, IRIS	Paris	7
UMR8168	Mondes américains	Paris	5
UMR8170	Centre Asie du sud-est	Paris	3
UMR8171	Institut des Mondes africains, IMAF	Paris, Marseille	12
UMR8173	Chine Corée Japon, CCJ	Paris	3
UMR8177	Laboratoire d'anthropologie politique, LAP	Paris	13
UMR8211	Centre de recherche médecine, sciences, sante, santé mentale, société, CERMES3	Paris	3
UMR8216	Centre d'études en sciences sociales du religieux, CéSoR	Paris	6
UMR8238	Laboratoire d'études de genre et de sexualité, LEGS	Paris	1
UMR8245	Unité de recherche migrations et société, URMIS	Paris, Nice	2
UMR8560	Centre Alexandre Koyré	Paris	2
UMR8562	Centre Norbert Elias Marseille, CNE	Marseille, Avignon	7
UMR8592	Groupes sociétés religions laïcités, GSRL	Paris	5
UMR9022	Héritages : culture/s, Patrimoine/s, Création/s	Cergy	5

Aires culturelles et thématiques de recherche

Une nouvelle répartition géographique plus centrée sur l'Europe

Au cours de ces dernières, l'assise des aires régionales et culturelles de la discipline s'est passablement transformée. Entre 2012 et 2024, les recherches des membres statutaires du CNRS rattachés à la section 38 en Afrique et dans les Amériques et, dans une moindre mesure, en Asie ont décru au profit de celles se déployant en France et en Europe. Cette évolution, fruit du renouvellement des chercheurs et chercheuses (départ à la retraite et nouveaux entrants), est congruente avec l'inscription aréale actuelle des candidat·es au concours de la section. À quelques écarts près, la répartition géographique des recherches des candidat·es est en effet analogue à celles des chercheur·es CNRS statutaires de la section en 2024 (voir Fig. 1 et 2).

Répartition des chercheurs statutaires de la section 38 (en % des participants RIBAC) et des candidat·es au concours (en % du nombre total de candidat·es, 117 en 2023 et 104 en 2024).[2]

		Statutaires 38		Candidat.e.s 38	
		2012	**2024**	**2023**	**2024**
Afrique	Afrique centrale	6,6	1,6	1,7	2,9
	Afrique de la région sud	4,2	0,0	0,9	1,0
	Afrique de l'Est	3,6	2,2	5,1	4,8
	Afrique de l'Ouest	10,8	12,5	8,5	11,5
	Afrique du Nord	9,0	6,5	5,1	4,8
	Total	**34,2**	**22,8**	**21,3**	**25,0**
Amériques	Amérique centrale	6,6	3,8	1,7	1,0
	Amérique du Nord	8,4	6,5	3,4	3,8
	Amérique du Sud	17,5	10,3	17,9	12,5
	Caraïbes	0,6	2,7	0,9	4,8
	Total	**33,1**	**23,4**	**23,9**	**22,1**
Asie	Asie centrale / Caucase	4,2	3,3	3,4	4,8
	Asie du Sud	13,9	12,5	6,8	6,7
	Asie du Sud-Est	8,4	8,2	6,0	6,7
	Himalaya / Tibet	2,4	0,5	1,7	1,0
	Total	**28,9**	**24,5**	**17,9**	**19,2**
Chine Corée Japon	Chine	4,8	6,5	8,5	3,8
	Corée Japon	2,4	2,7	0,9	1,0
	Total	**7,2**	**9,2**	**9,4**	**4,8**
Mélanésie / Océanie		**6,6**	**12,2**	**2,6**	**2,9**
Europe	Europe de l'Ouest (moins France)	1,2	4,9	7,7	9,6
	Europe de l'Est	4,2	3,8	4,3	2,9
	Europe du Nord	0,6	1,1	4,3	1,9
	Europe du Sud	4,8	7,6	8,5	9,6
	Total	**10,8**	**17,4**	**24,8**	**24,0**
France		**24,7**	**34,8**	**33,3**	**31,7**
Moyen-Orient		**7,8**	**12,0**	**5,1**	**7,7**

De 2012 à 2024, la part des statutaires inscrivant leurs recherches sur le continent africain est passée de 34,2 à 22,8 % (en baisse de 1/3). La baisse a été particulièrement drastique pour ce qui concerne l'Afrique centrale et l'Afrique de la région sud qui ne compte plus aucun statutaire CNRS actuellement. L'Afrique de l'Ouest a connu une légère croissance et elle réunit en 2024 plus de la moitié des chercheurs et chercheuses africanistes. La répartition des candidat·es au concours en 2023 et 2024 se maintient dans des fourchettes comparables avec celles des statutaires CNRS à l'exception de l'Afrique du Nord qui amorce, semble-t-il, un léger déclin.

Les recherches sur les Amériques ont connu une baisse relative dont la proportion est similaire à celles enregistrées pour l'Afrique (en baisse d'un peu moins d'1/3). L'Amérique centrale et l'Amérique du Sud ont été davantage affectées que l'Amérique du Nord. Cette baisse générale a été faiblement compensée par la hausse de recherches menées dans les Caraïbes en nette progression en 2024 par rapport à 2012, mais pour un chiffre qui reste bas (2,7%). Actuellement, le vivier de candidat·es sud-américanistes se maintient à un niveau élevé. En dehors de la France et de l'Europe, il s'agit de l'unique aire culturelle où la proportion des candidat·es surpasse celle des statutaires.

[2] Les chiffres correspondant à l'année 2012 proviennent de M. Baussant et M. Dassa, « Les aires culturelles d'étude des chercheurs SHS du CNRS », *La lettre de l'InSHS*, 32, 2014, p. 3-6. Les périmètres des sous-régions est le même que celui adopté par ces autrices.

La baisse relative des recherches sur le continent asiatique s'établit à environ 15% et a donc été moindre que pour l'Afrique et les Amériques. Cette diminution est négligeable pour l'Asie du Sud-Est et faible pour l'Asie du Sud ; elle est en revanche tranchée pour la région Himalaya/Tibet qui ne compte pratiquement plus de chercheurs et chercheuses spécialistes au sein de la section. La proportion des candidat·es aux concours travaillant en Asie s'avère pour sa part en net retrait par rapport à la proportion des statutaires actuels, à l'exception de l'Asie centrale et du Caucase. Parmi les statutaires, le pourcentage de celles et ceux dont le terrain se trouve dans la zone Chine, Corée, Japon connaît une légère hausse (en particulier en Chine) ; celui des candidat·es au concours reste fluctuant voire en contraction pour ce qui concerne le Japon et la Corée.

En 2012, le nombre de chercheur·es statutaires du CNRS spécialistes de la Mélanésie et de l'Océanie était en déclin par rapport aux autres régions du monde. Au cours de ces 12 dernières années, cette situation s'est redressée et l'espace Mélanésie/Océanie a connu la croissance régionale la plus forte (85%), de sorte que la section 38 accueille actuellement plus de chercheurs spécialistes de la Mélanésie et de l'Océanie (12,2%) que de l'Amérique du Sud (10,3%). En revanche le nombre de candidat·es pour cette aire culturelle se maintient à un niveau très bas.

Le continent européen, la France et le Moyen-Orient sont des aires de recherche en nette croissance : cette hausse s'établit à 60% pour l'Europe (tirée en avant par celle concernant l'Europe de l'Ouest et l'Europe du Sud) et à 40% pour la France métropolitaine et près de 55% pour le Moyen-Orient. Les valeurs qui correspondent aux candidatures aux concours pour l'Europe et la France sont du même ordre de grandeur et elles surpassent désormais celles de l'Afrique ou des Amériques. Le Moyen-Orient semble être arrivé à une phase de stabilisation et le nombre de candidat·es qui y réalisent leurs enquêtes de terrain est globalement en dessous de la valeur correspondante aux statutaires. En définitive l'ensemble de ces chiffres indique un virage des recherches de la section vers l'Europe et la France. Cette évolution va au-delà d'un rééquilibrage interne des aires culturelle et elle interroge la discipline et notamment son ancrage historique dans la diversité aréale.

Diagramme en secteurs de la répartition des chercheurs de la section 38 et des candidat·es aux concours sur la base du tableau fig. 1.

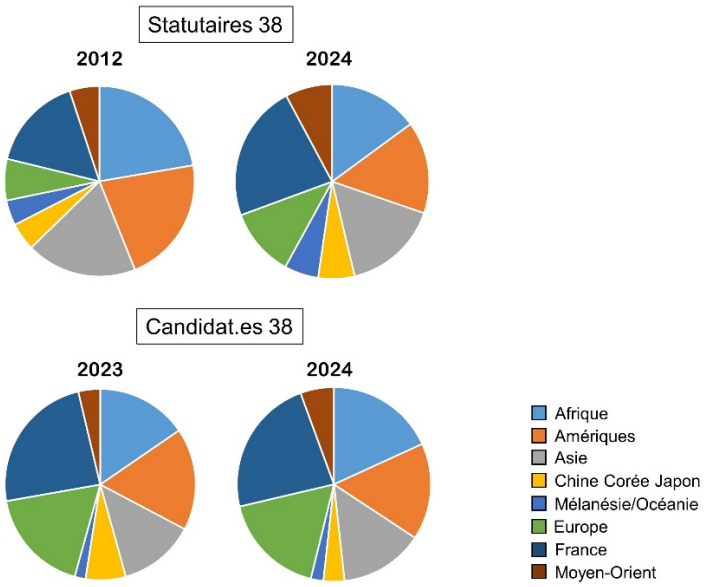

L'anthropologie du politique et des organisations sociales toujours majoritaire

La section 38 a établi au fil des années une liste de champs thématiques qui déclinent les différents aspects traités par l'anthropologie et l'étude comparative des sociétés contemporaines. Cette liste et ses intitulés sont périodiquement révisés par la section et figurent avec l'appellation « mots-clés » sur le site web du Comité national. Jusqu'au concours 2024, ils étaient au nombre de 15. Un examen des projets de recherches soumis par les candidat·es aux concours au regard de cette liste permet de dresser un aperçu des thématiques actuellement privilégiées par les jeunes chercheur·es.

Diagramme en secteur du nombre de champs par projet de recherche (de 1 à 4) pour les candidat·es auditionné·es : 50 en 2023 et 48 en 2024 (20 candidat·es communs).

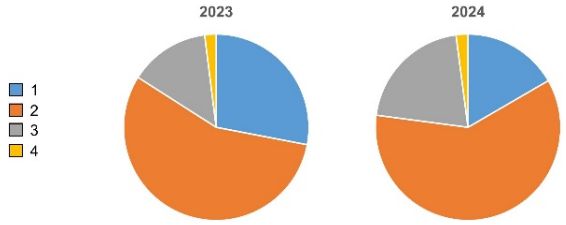

Premier constat général : la grande majorité des candidat·es du concours construisent leurs objets et leurs problématiques sur plus d'un champ thématique (ou « mots-clés » de la section). L'échantillon des candidat·es auditionné·es aux concours 2023 et 2024 montre qu'il en va ainsi dans ¾ des cas et que l'articulation de deux champs thématiques est la configuration la plus représentative (environ ½ des projets).

Fréquence (en %) des champs thématiques des projets de recherche des candidat·es auditionné·es lors des concours : 50 en 2023 et 48 en 2024 (20 candidat·es communs).

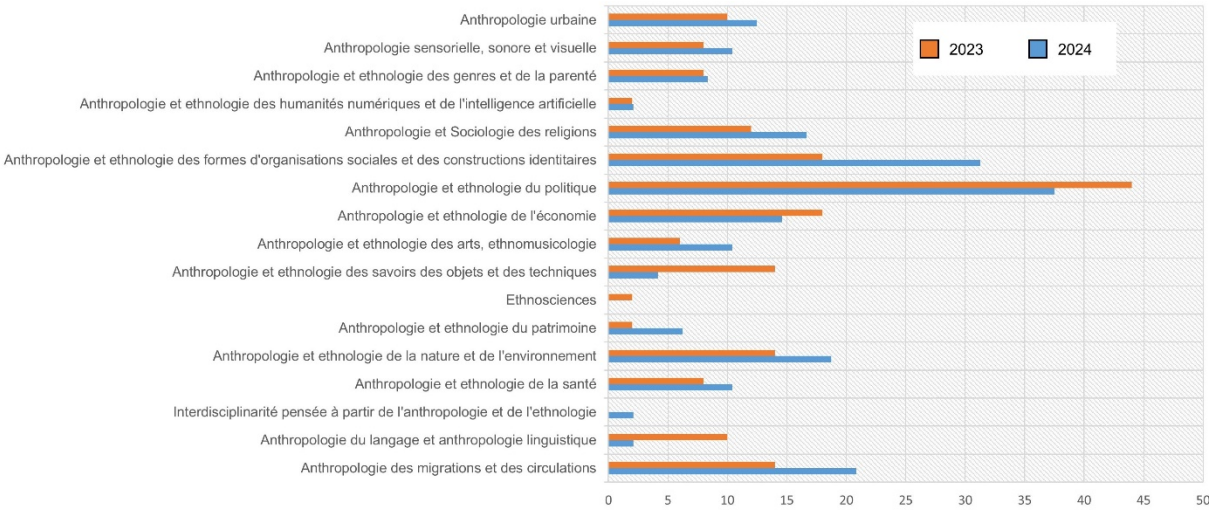

Le tableau recense la fréquence relative des 15 champs affichés de la section ainsi que deux champs supplémentaires : anthropologie du langage et anthropologie linguistique (objet d'un coloriage de poste en 2023) et anthropologie des migrations et des circulations, dont l'inclusion se justifie par sa fréquence et sa spécificité. Pour les deux années du concours étudiées, la répartition est globalement stable et permet de dégager trois groupes : celui des thématiques plébiscitées, celui des thématiques de fréquences intermédiaires et celui des thématiques occasionnelles. Dans les deux concours, le champ privilégié est, sans conteste, celui de l'anthropologie et l'ethnologie du politique, suivi de l'anthropologie et de l'ethnologie des formes d'organisations sociales et des constructions identitaires. Dans le cas de cette thématique, les enjeux identitaires suscitent davantage l'intérêt des candidat·es, que l'organisation sociale dans son acception structuralo-fonctionnaliste historique. La combinaison mutuelle des champs du politique et de l'identitaire est par ailleurs fréquente ce qui confirme l'importance de ce tandem de tête.

Le groupe des thématiques de fréquence intermédiaire inclut la majorité des autres champs de la discipline. Parmi ceux-ci, les mieux représentés sont l'anthropologie des migrations et des circulations, l'anthropologie économique, l'anthropologie de l'environnement ainsi que l'anthropologie et la sociologie des religions. Les autres champs sont moins fréquemment représentés, mais restent stables d'une année à l'autre.

Le groupe des thématiques faiblement représentées réunit des situations hétérogènes. Les ethnosciences et les projets interdisciplinaires sont peu représentés. Cette situation pourrait dépendre soit de la recherche d'autres voix de recrutement (notamment à travers les concours des commissions interdisciplinaires CID 52 et 53) soit d'un effet de niche. L'anthropologie linguistique a connu un pic de fréquence relatif en 2023 qui s'explique par l'effet d'opportunité qu'a été le coloriage d'un poste en 2023 qui a d'ailleurs attiré des linguistes et des sociolinguistes. L'anthropologie et l'ethnologie des humanités numériques et de l'intelligence artificielle constituent des recherches dont l'intérêt est en croissance, mais dont les candidat·es peinent à être auditionné·es : cette faiblesse s'explique, au moins en partie, par la difficulté d'aborder ces questions dans une perspective anthropologique faisant consensus au sein de la commission.

Fréquence (en %) des champs thématiques des projets de recherche des candidat·es auditionné·es : 50 en 2023 et 48 en 2024 (20 candidat·es communs). L'échantillon des mots clés (4 par candidat·es) a été adapté à partir de ceux affichés par les candidat·es dans leur dossier et en retranchant les mots-clés géographiques.

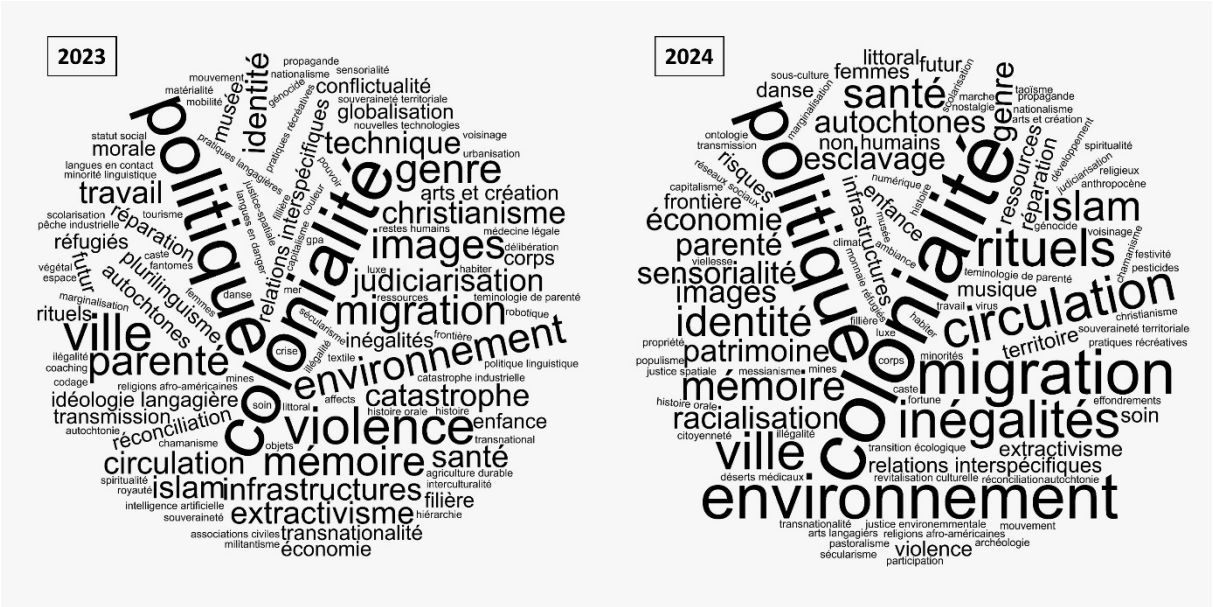

La représentation graphique des mots clés des candidat·es auditionné·es en 2023 et 2024 sous forme de « nuages de mots » (Fig. 5) offre un autre aperçu des thématiques actuellement abordées par les candidat·es. Si cette représentation lexicale « atomiste » ne remplace pas une analyse par problématiques, elle permet néanmoins de confirmer le diagnostic révélé par la répartition des projets par champs de recherche. L'importance de l'entrée par le politique y est ainsi clairement perceptible. Se dégage par ailleurs l'intérêt incontestable des candidat·es pour des recherches portant sur le legs colonial, la situation coloniale, postcoloniale ou décoloniale, sur les migrations et les rapports de domination ou de résistance qui leur sont associés. La question écologique ou environnementale attire également de nombreux candidat·es. Dans un horizon qui va de l'extractivisme aux études multiespèces, les questions environnementales se retrouvant par ailleurs également associées à des problématiques d'anthropologie urbaine. Remarquons finalement que de plus en plus nombreux sont les chercheur·es à produire des images audiovisuelles et à monter des documentaires.

Quelques tendances dans les espaces de valorisation de l'anthropologie

La restitution et la valorisation des travaux des anthropologues comme des sociologues des religions sont au cœur de leur pratique et restent une préoccupation majeure. Leurs productions prennent des formes diverses, notamment pour les plus classiques : ouvrages, articles de revue, etc. ou plus récentes (blogs, podcasts).
Il nous a semblé intéressant de saisir le paysage contemporain de ces espaces pour en restituer quelques dynamiques actuelles.

Les maisons d'édition : une pluralité des offres toujours d'actualité

La section 38 ne peut pas aborder la question des productions des anthropologues et des sociologues des religions sans évoquer la variété des lieux de publication qui accueillent leurs manuscrits – ouvrages individuels comme collectifs, et ce en-dehors des revues. La visibilité de certaines maisons tient à leur spécialisation en Sciences Humaines et Sociales. Plusieurs associations possèdent ou soutiennent des collections, des séries « hors collection », c'est le cas par exemple de la Société d'ethnologie et de la Société d'Ethnologie Française. Les presses universitaires, plus ou moins confidentielles selon les établissements, sont nombreuses. Elles permettent de publier dans des collections établies comme hors collection, en se conformant aux règles éditoriales locales. Des petites maisons assez actives se distinguent, dans le paysage éditorial, souvent par leur orientation plus politique. Les grandes maisons d'édition publient plus occasionnellement des ouvrages d'anthropologie. Ce court panorama souligne l'existence d'un large éventail des lieux de publication pour les anthropologues.

Notons que la fragilité du modèle économique de la plupart de ces maisons d'édition conduit à une hausse des coûts de publication dont une part de plus en plus importante doit être supportée par les auteur·es eux-mêmes, qui mobilisent alors de l'argent public (budget de leur laboratoire, de leur projet ANR, etc.). Notons aussi que des collections d'ethnologie disparues, il y a déjà un certain temps, n'ont pas encore été remplacées, que des manuels d'anthropologie se trouvent adossés à des collections d'autres disciplines comme la sociologie et les sciences politiques, ce qui pourrait avoir un effet d'effacement, voire d'invisibilisation de la discipline.

Et en même temps, le passage de certains ouvrages sur la plateforme OpenEdition Books, en en facilitant l'accès, contribue à leur visibilité et par là à celle de la discipline, mouvement également porté par la science ouverte. À un autre niveau, les ouvrages passés en poche Points ou dans des collections de poche propres à certaines maisons participent du même mouvement.

Des revues sous pression du libre accès

Outre la publication des ouvrages, la section 38 souhaite mettre l'accent sur un espace de production qu'elle considère toujours comme central pour la valorisation des recherches : les revues académiques. Un écosystème très riche et divers de revues[3] est en pleine transformation, sous l'injonction[4], louable en soit, de tendre vers l'accès ouvert immédiat, complet et gratuit de 100 % des publications scientifiques à l'horizon 2030. Les revues ont toutefois des modèles économiques très variés : elles appartiennent tantôt à des associations scientifiques ou des sociétés savantes, tantôt à des unités de recherche ou des établissements publics (université, EHESS, FMSH). Beaucoup associent encore une publication au format papier, adossée à des maisons

[3] OpenEdition héberge ainsi 55 revues en anthropologie et socio-anthropologie, et il y en a 30 sur Persée. Le blog Rev'anthro recense plus de 400 revues numériques et gratuites en anthropologie et ethnologie. Certaines revues sont pluridisciplinaires, s'inscrivant dans une aire géographique spécifique.

[4] Voir la loi pour une République numérique de 2016 (article 30) renforcée par les deux plans nationaux pour la science ouverte (2018, 2021-2024).

d'édition, au format numérique sur des plateformes dédiées (OpenEdition, Persée, Cairn).

Face à cette diversité, nous craignons que le modèle « diamant » promu par nos institutions[5], qui dépend d'un très fort soutien public, ne bénéficie qu'à une minorité de revue, les autres risquant d'être victimes d'un processus darwinien. C'est pourtant essentiellement à travers des articles publiés dans des revues que nous prenons connaissance des travaux respectifs des chercheuses et des chercheurs. Où publieront les anthropologues si leurs espaces de publication se réduisent, en particulier dans des sous-champs où il existe déjà peu de revues s'y consacrant ? La production annuelle en anthropologie sur l'ensemble de la France semble parfois supérieure aux capacités du système éditorial et il n'est pas rare qu'un livre, entre sa fin de rédaction et sa publication, souffre d'une attente de plusieurs années.

Nous pouvons également nous inquiéter des répercutions des évolutions en cours sur les professionnel·les qui rendent possible l'existence de nos revues. Sur l'ensemble des revues de la section 38 candidates à une subvention de CNRS Sciences humaines et sociales, seule un peu plus de la moitié bénéficie d'au moins un personnel statutaire (CNRS ou autre, 50 % Temps Plein en moyenne), tandis que l'autre moitié jongle entre personnel en CDI à temps partiel, en CDD ou alors fait appel à des prestataires externes. En outre, au CNRS, la politique actuelle de recrutement et d'affectation de son personnel éditeur est l'attribution de deux revues pour un 100 % Temps Plein, ce qui est une forme de mutualisation. Ainsi, le personnel d'édition nouvellement recruté par le CNRS, affecté en priorité dans un pôle éditorial[6], est de moins en moins investi du secrétariat de rédaction (traitement des soumissions, du processus d'évaluation et de validation des articles), et par conséquent de moins en moins en lien étroit avec les équipes éditoriales des revues, pour prendre principalement en charge le travail de secrétariat d'édition (préparation de copie, structuration de contenu, mise en page, mise en ligne, diffusion), ce qui tend à le rendre plus facilement interchangeable. La conséquence que peut avoir cette répartition actuelle des tâches éditoriales au sein d'une revue, ainsi que le manque de personnel, est que les comités éditoriaux et la rédaction en chef se retrouvent à devoir assurer ces activités de secrétariat de rédaction, qui demandent du temps pour un suivi rigoureux, temps qu'ils prennent pour une très large part sur le reste de leurs activités, avec en retour une reconnaissance des tutelles relativement faible.

Sur le plan des publications elles-mêmes, la tendance générale est aux numéros thématiques, au détriment de la rubrique *varia*. Les revues semblent par ailleurs publier de moins en moins de notes de lectures. Fautes de données disponibles, ou productibles par la section, il est difficile d'évaluer la spécificité des pratiques selon les revues ainsi que l'évolution des volumes de production par les anthropologues. Si ces dernier·es sont généralement réfractaires à la bibliométrie mais soucieux de diffuser les résultats de leurs recherches au-delà de la sphère académique, la section 38 tient à souligner à nouveau la place qu'elle accorde à l'évaluation par les pairs qui, malgré ses imperfections, est gage de qualité scientifique.

[5] https://www.cnrs.fr/fr/presse/science-ouverte-le-cnrs-apporte-son-soutien-au-plan-daction-dacces-ouvert-diamant

[6] Astrid Aschehoug. « Les pôles éditoriaux : contexte, état des lieux et perspectives » [Rapport de recherche] CNRS, 2022, hal-03616773.

Des carnets de recherche, des blogs, des podcasts : des initiatives de plus en plus nombreuses

La valorisation des travaux menés en anthropologie peut se faire aussi dans le cadre de blogs, de carnets de recherche et de podcasts. Il est très difficile d'identifier précisément toutes les initiatives parce qu'elles peuvent être conduites par des institutions comme le CNRS ou des universités, des équipes de recherche, des revues, ou même des chercheur·es individuel·les.

La plateforme Hypotheses met à disposition d'innombrables blogs en sciences humaines et sociales créés par des collectifs scientifiques, des chercheur·es individuel·les, des doctorant·es. Plusieurs dizaines concernent de près ou de loin l'anthropologie ou la sociologie des religions. Plus que des blogs, ils sont souvent en réalité des carnets de recherche permettant aux lecteurs et lectrices de prendre connaissance de l'avancée d'un programme et de l'actualité d'une thématique, d'un département universitaire, d'une association scientifique ou d'un chercheur·e. Notons par exemple le blog de la revue *Terrain*, intitulé « Carnets de Terrain » qui publie de nombreux billets depuis 2017.

Dans le cadre du focus dédié par CNRS Sciences humaines et sociales à l'anthropologie pendant un peu plus de deux ans, de janvier 2022 à avril 2024, a été créé un blog, « Anthropologie en partage », hébergé sur le site de *CNRS Le Journal*, qui publie des billets pour faire connaître les travaux de chercheur·es travaillant de façon interdisciplinaire ou sur des objets et des thèmes d'ordinaire davantage pris en charge par d'autres disciplines. Le lectorat est relativement large puisqu'il est susceptible de s'étendre à l'ensemble des personnes intéressées par les sciences, par ailleurs lectrices régulières ou occasionnelles de *CNRS Le Journal*. À notre connaissance, aucun laboratoire ni département universitaire n'a lancé une initiative comparable pour mieux faire connaître les recherches menées en anthropologie sociale et culturelle.
Peu de podcasts sont entièrement dédiés à l'anthropologie. Là encore il est difficile d'en faire un décompte exhaustif, tant les plateformes de podcast sont nombreuses. Celui, créé en 2019 au Collège de France autour de l'anthropologie de la nature, a connu une audience importante. À l'autre bout du spectre, nous pouvons mentionner le podcast « Carnets de passage » mis sur pied par des étudiant·es de master d'anthropologie de l'Université Toulouse Jean Jaurès qui invitent des anthropologues à discuter de leur rapport à leur sujet et à leur terrain ethnographique. En-dehors de ces podcasts spécialisés, nombre d'anthropologues et de sociologues des religions participent à des podcasts dédiés à des thèmes d'actualité ou à la diffusion de la science.

L'ensemble de ces outils permet de valoriser les recherches conduites en anthropologie et sociologie des religions auprès d'une audience plus large que celle des revues disciplinaires, sans doute composée de chercheur·es certes, mais aussi d'étudiant·es et de personnes curieuses des productions scientifiques.

La question du genre dans la section 38

Une section fortement féminisée, mais où la progression de carrière des femmes demeure freinée

Depuis 2019, la tendance à la féminisation des membres de la section 38 s'est confirmée : entre 2019 et 2022, le pourcentage de femmes parmi les chercheures et chercheurs rattaché·es à la section 38 est passé de 58,7 % à 60,1 %, avec un indice d'avantage masculin plutôt favorable aux femmes (Cf. Figure 1 en annexe).
Cette part plus importante des femmes est sensible dès le concours d'entrée au CNRS. Sur les 3 années du concours CRCN examinées dans le présent rapport (2022/2023/2024), le nombre de candidates femmes est toujours supérieur à celui des candidats hommes. Et ceux-ci sont de moins en moins nombreux : on passe d'une représentation de 46,5 % (2022) à 43,9 % (2023) et 31,7 % (2024) (Cf. figure 2 et Rapport de conjoncture Formation).

L'analyse des parcours des chercheures et chercheurs de la section 38 révèle cependant une dynamique de progression de carrière qui demeure plus favorable aux hommes.

Au moment du concours CR : des candidates légèrement plus âgées que les candidats (Figures 3-6 en annexe).

Les chiffres de l'année 2023 montrent que l'âge au moment de la soutenance de thèse est déjà légèrement plus élevé pour les femmes (35 ans en moyenne) que pour les hommes (33 ans), ce qui se répercute sur l'âge au concours (42,4 ans en moyenne pour les femmes, 40,3 ans pour les hommes) et se traduit par une surreprésentation féminine des candidat·es les plus âgé·es (50 % des femmes candidates ont plus de 42 ans contre 30 % des hommes : 30 % des femmes auditionnées ont plus de 42 ans contre 20 % des hommes auditionnés). En termes de résultats, on peut noter cette même année une proportion plus élevée de femmes auditionnées, qui s'est traduite dans les classements en termes d'admissibilité en 2022 et 2024, mais pas en 2023.

Une difficulté plus accentuée pour les femmes à candidater au concours DR

Si l'on considère les résultats du concours DR, en 2021, 2022 et 2024, le classement effectué par la section était strictement paritaire, ce qui n'a pas été le cas en 2023 (3 hommes et 1 femme). Ce classement plutôt égalitaire ne compense que partiellement une dynamique persistante : le nombre de femmes candidates au concours DR est moindre que celui des hommes (3 femmes pour 5 hommes en 2022, 6 femmes pour 10 hommes en 2023, 8 femmes pour 12 hommes en 2024). Les données relatives au concours DR2 traduisent ainsi un décrochage dans la progression de carrière des femmes, le nombre de candidates n'étant plus proportionnel au nombre de femmes chargées de recherches au sein de la section.

Cette moindre proportion de femmes peut s'expliquer de diverses manières : l'âge légèrement plus élevé des femmes à l'entrée au CNRS, mais aussi la maternité et le poids du travail parental durant les années qui suivent le recrutement. En outre, les femmes chargées de recherche sont moins nombreuses à passer l'habilitation à diriger

des recherches et surtout la passent plus tard que les hommes, l'écart pouvant aller jusqu'à dix ans au vu des parcours des candidat·es DR dont la section a examiné les dossiers au cours de son mandat.

Si l'on regarde les promotions DR2-DR1 et DR1-DRCE1 en 2021, 2022, 2023 (seuls tableaux officiels disponibles nous donnant l'âge à l'obtention de l'HDR), on observe un écart net de l'âge de passage de l'HDR entre hommes et femmes : en 2021, les 9 candidates à la promotion DR2-DR1 avaient passé leur HDR en moyenne à 47,4 ans, contre 38,3 ans pour les trois candidat·es masculins. En 2022, ces chiffres étaient respectivement de 46,1 et de 43,5 (8 candidates, 2 hommes) et en 2023 de 46,8 ans et de 43,6 ans (9 candidates et 5 hommes). Les profils des candidat·es pour la promotion DR1-DRCE2 montraient les mêmes disparités : en 2021, les deux femmes candidates avaient passé leur HDR à 51 ans en moyenne contre 47 ans pour les deux candidats masculins. En 2022, ces chiffres étaient respectivement de 50 et 45,5 ans (4 candidates et 2 candidats) et en 2023 de 48,3 et de 40,5 ans (3 candidates et 1 candidat).

En revanche, les femmes sont plus nombreuses à candidater au passage CRCN/CRHC : en 2021, le ratio est de 5 femmes sur 7 candidatures ; en 2022, de 6 femmes sur 8 et en 2023, de 4 femmes sur 5. La question est de savoir si ce choix correspond à un renoncement à candidater au concours DR, ou à une simple étape dans la progression de carrière des femmes. Au moment du classement, comme lors de la décision finale, le passage CRCN/CRHC semble en tous cas déterminé par l'âge des candidat·es et par leur possibilité de candidater au passage en DR.

Les chiffres concernant les promotions DR2-DR1 permettent de constater une nette augmentation des candidatures (de 10 en 2021, on passe à 20 en 2024). Ils indiquent un léger rééquilibrage entre l'évolution des carrières féminines et masculines. En 2021, 2022, 2023, les candidatures féminines sont nettement plus nombreuses que les candidatures masculines (8 femmes contre 2 hommes en 2021 et 2022 ; 9 femmes contre 5 hommes en 2023). En revanche, cette tendance semble s'inverser en 2024 (8 femmes contre 12 hommes).

La féminisation des fonctions de direction : un phénomène particulièrement prégnant en section 38 mais à double tranchant pour l'évolution des carrières féminines

Parmi les personnes classées et finalement admises au concours DR ou promues en tant que DR1, l'exercice de responsabilités collectives et notamment de la fonction de DU apparaît comme un élément récurrent. Par ailleurs, il est à noter que la féminisation des fonctions de direction est beaucoup plus prégnante dans notre discipline : dans l'ensemble des sections CNRS, la proportion de femmes DU en 2019 était de 22,4 %, loin des 34,3 % de chercheuses au CNRS et même des 30,1 % de directrices de recherche. Aujourd'hui par contre, dans les laboratoires relevant du portefeuille de la section 38, on trouve un nombre équivalent de femmes et d'hommes. Il faut de plus prendre en compte les femmes – CR ou DR – également présentes dans certaines directions collégiales, dont le travail est souvent invisibilisé. La direction d'unité est le lieu d'exercice d'importantes responsabilités, il témoigne d'une forte implication dans le collectif et correspond aussi, de manière croissante à de très lourdes charges de gestion administrative dans un contexte de plus en plus difficile : sa féminisation est donc à double tranchant pour l'évolution des carrières féminines.

Annexes genre

Figure 1 - Effectifs Section 38, 2019-2022

Année	Effectifs	Femmes	Hommes	Ensemble	% femmes	Indice d'avantage masculin*
2019	CR	67	57	124		
	DR	38	17	55		
	Ensemble	**105**	**74**	**179**	**58,7 %**	0,634779516
2020	CR	67	55	122		
	DR	39	18	57		
	Ensemble	**106**	**73**	**179**	**59,2 %**	1,797385621
2021	CR	68	55	123		
	DR	40	18	58		
	Ensemble	**106**	**73**	**179**	**59,70 %**	1,636764706
2022	CR	68	53	121		
	DR	42	20	62		
	Ensemble	**110**	**73**	**183**	**60,10 %**	0,717547293

* Indice d'avantage masculin : Plus il est inférieur à 1, plus il est favorable aux femmes, plus il est supérieur à 1 et plus il est favorable aux hommes. Plus il diminue et plus les femmes sont "avantagées" dans les promotions

Figure 2. Candidat·es au concours 2023

Figures 3, 4, 5, 6 - Répartitions par âge et par sexe, de la thèse au concours

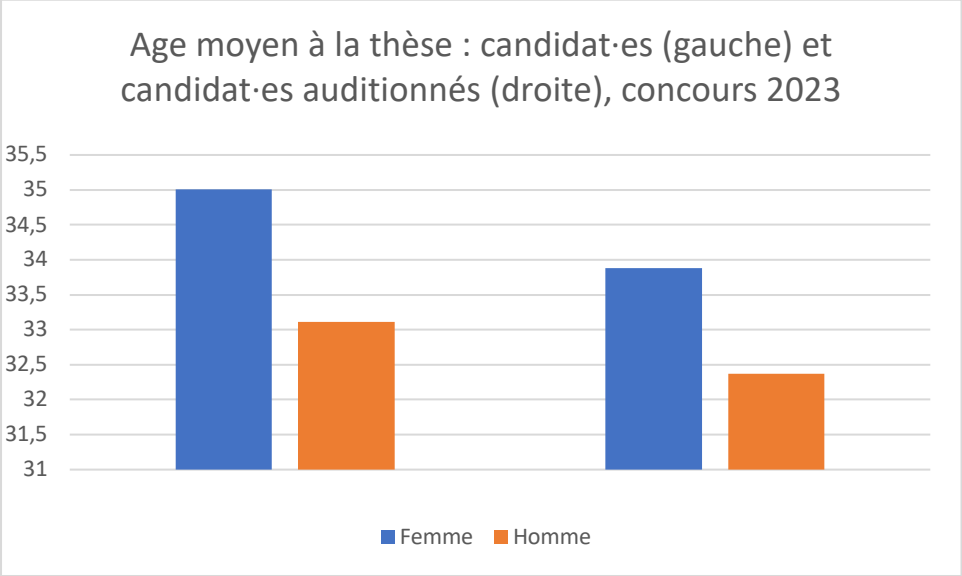

Figure 3- Age moyen des femmes et des hommes candidat·es en 2023 à l'obtention de la thèse

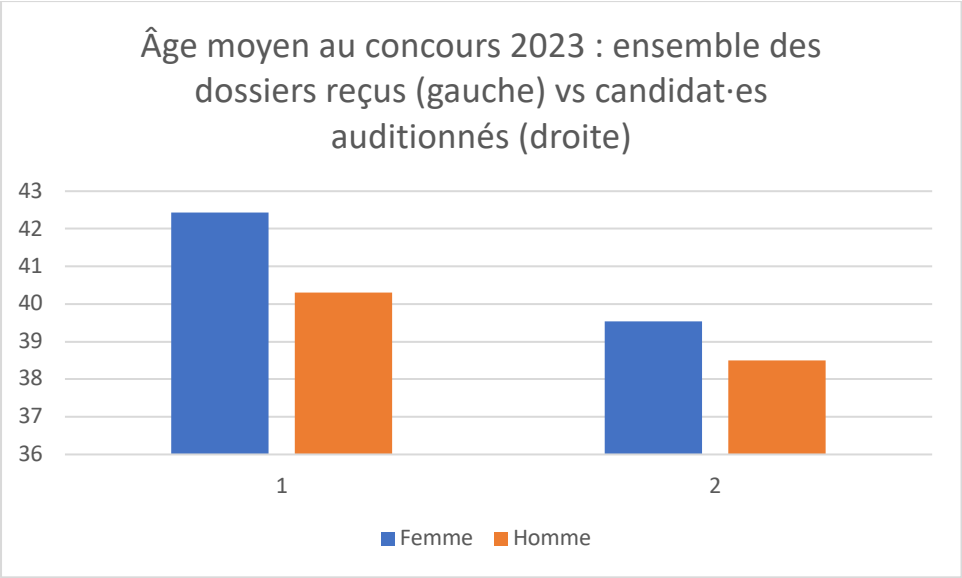

Figure 4 - Age moyen des femmes et des hommes candidat·es au concours 2023

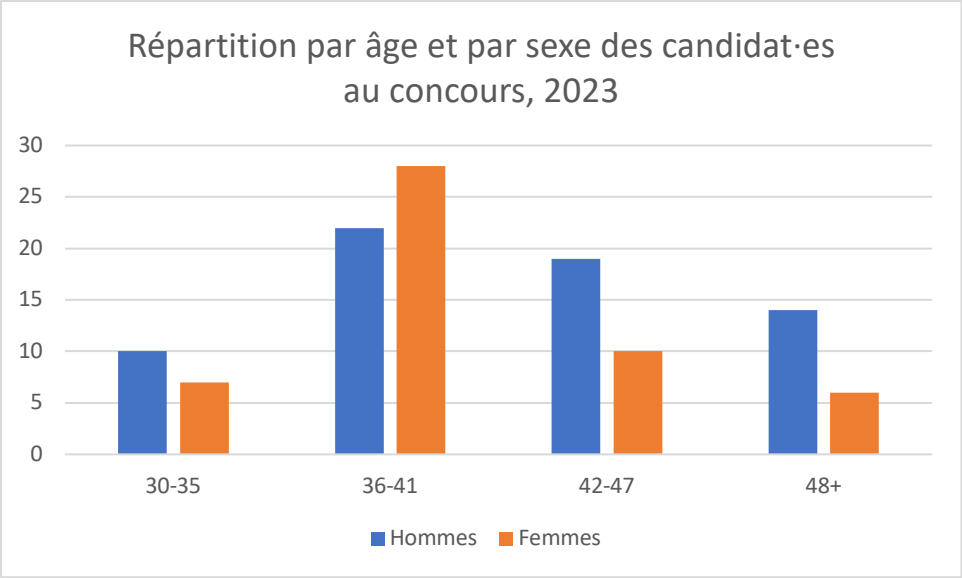

Figure 5 – Répartition des femmes et des hommes par tranches d'âge au concours 2023

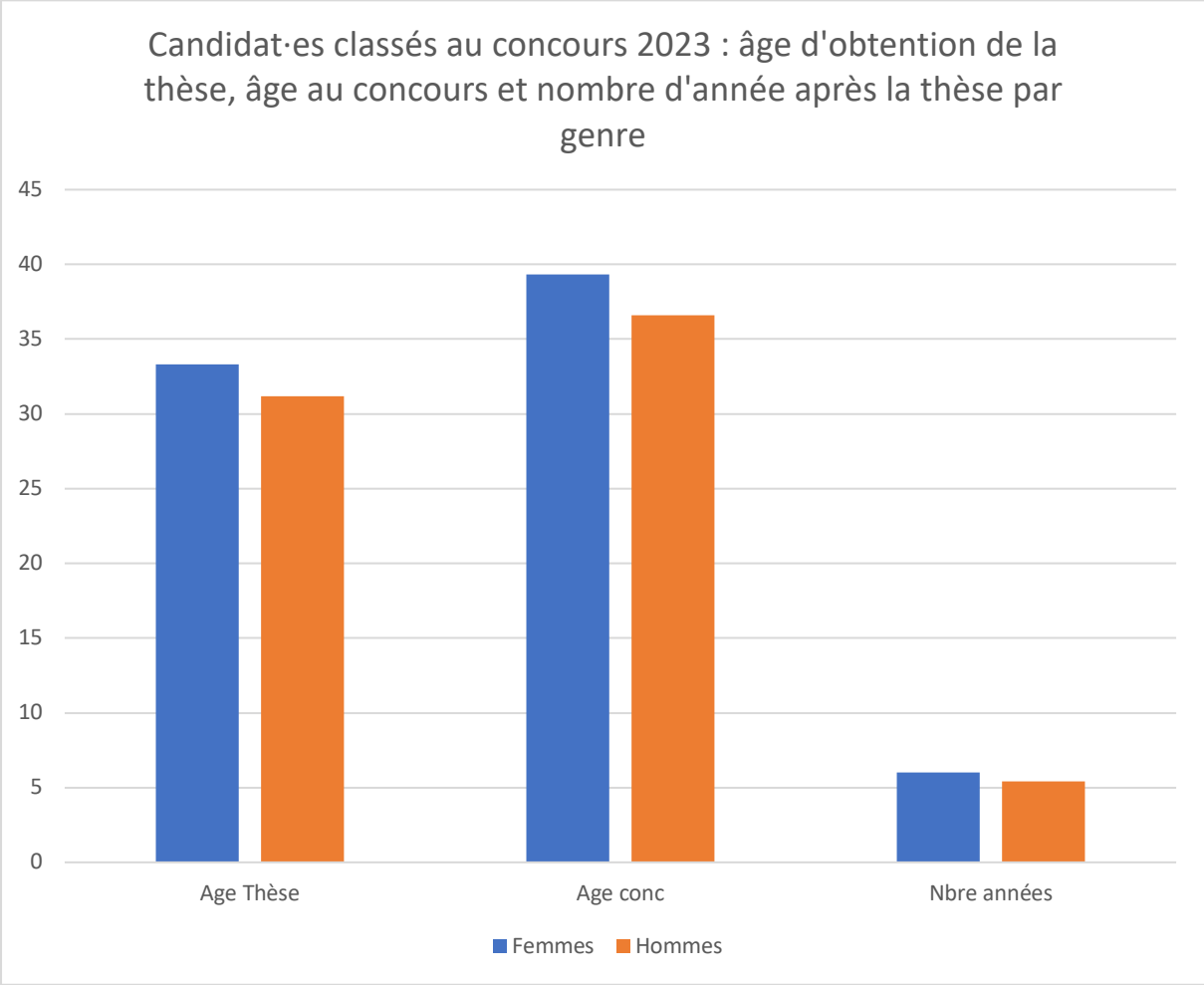

Figure 6 – Age des candidates et candidat·es classés (obtention de la thèse, concours, années après la thèse)